

ADIRA

# AMI SI - ADIRA

Appel à Manifestation d'intérêts (AMI)

## Objet de la consultation Recherche d'un système d'information

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

LE 18 FEVRIER 2018 A 16H00



<u>1</u>	<u>MODALITES DE LA CONSULTATION</u>	<u>3</u>
<u>2</u>	<u>CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u>	<u>3</u>
<u>3</u>	<u>CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS</u>	<u>3</u>

23/01/2018

<u>4</u>	<u>PRESENTATION DES CANDIDATURES</u>	<u>3</u>
4.1	DOCUMENTS A PRODUIRE	3
4.2	VARIANTES ET OPTIONS	5
<u>5</u>	<u>SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DE L'AMI</u>	<u>5</u>
<u>6</u>	<u>CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u>	<u>5</u>
6.1	TRANSMISSION SUR SUPPORT PAPIER	6
6.2	TRANSMISSION ELECTRONIQUE	6
<u>7</u>	<u>RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	<u>6</u>

## 1 MODALITES DE LA CONSULTATION

---

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

## 2 Contenu du dossier de consultation

---

Le dossier de consultation du présent Appel à Manifestation d'Intérêts, contient les pièces suivantes :

- Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt
- Le cahier des charges
- Le document de réponse à compléter

## 3 Conditions de participation des concurrents

---

En cas de groupement, aucune forme n'est imposée au candidat.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements.

## 4 Présentation des candidatures

---

Les candidatures des offreurs de solutions seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

### 4.1 Documents à produire

---

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui.

#### 4.1.1 Les pièces réglementaires

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- Lettre de candidature pouvant prendre la forme de l'imprimé DC1, mentionnant notamment, le cas échéant, l'habilitation du mandataire par ses cotraitants ;
- En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet, justifiant que le candidat a bien été habilité à poursuivre son activité pendant la période prévisible d'exécution du marché ;
- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat justifiant que ce dernier n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des Marchés Publics (déclaration incluse dans le formulaire DC2).

Les imprimés DC1 et DC2 peuvent être téléchargés sur le site suivant :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

**4.1.2** NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le représentant du pouvoir adjudicateur constate que les pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, il peut décider, conformément à l'article 52 du Code des marchés publics, de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours. Il en informe les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature dans le même délai

#### 4.1.3 Les pièces concernant la candidature

L'utilisation du dossier de réponse pour l'AMI est fortement recommandée (document joint au format Word)  
Une présentation de la société incluant les points suivants :

- Présentation rapide historique
- Implantation et ressources globales
- Détails des ressources techniques régionales sur les parties
  - Gestion des serveurs
  - Gestions des installations architecture matérielle
  - Gestion des installations architecture réseaux
- Certificats et labels des ressources sur les techniques déployées
- CA, résultat et effectif sur les 3 dernières années
- Références (nom entreprise, détails des éléments mis en œuvre, nom d'un contact qualifié) en rapport avec
  - La taille du présent AMI
  - Les besoins techniques du cahier des charges

#### 4.1.4 Les renseignements concernant la capacité technique

Les besoins en cette matière sont de 3 ordres et doivent donner lieu à une explication argumentée. Le but de l'ensemble de la solution étant de permettre aux utilisateurs d'accéder le plus rapidement possible aux informations dont ils ont besoin quotidiennement à savoir :

- Des applications basées en SAAS via le WEB par des navigateurs de type Chrome & Firefox
- Des données hébergées en local et pouvant parfois être volumineuses
- Des outils de bureautiques
- Des recherches sur le web nécessitant l'ouverture de nombreux onglets simultanés

Pour se faire les éléments suivants doivent être décrit et clairement explicités en termes de choix techniques pour concourir au maximum aux besoins exprimés.

- La gestion des liens entre sites et avec le site hébergeur
  - Le prestataire précisera si les éléments existants peuvent être conservés et sinon quel est sa préconisation y compris l'aspect sécurité
- Le protocole utilisé pour faire fonctionner les postes de travail avec le serveur (TSE, Citrix, virtualisation de poste de travail, ...)
  - Le prestataire argumentera au regard des temps de réponse les plus optimum y compris avec la gestion des transactions écrans et des impressions parfois volumineuses
- La gestion habituelle qu'il pense pouvoir assurer pour la maintenance des postes de travail sur les 3 sites à distance, voire sur place en moins de 2 heures à partir du moment de la demande d'intervention

Tous ces besoins doivent se retrouver dans une solution globale et compatible ayant un coût d'achat et de maintenance le plus contenu possible et répondant à tous les points exposés dans le cahier des charges.

## 4.2 Variantes et Options

---

### 4.2.1 Variantes

Aucune Variante n'est autorisée

### 4.2.2 Options techniques

En fonction des éléments ci-dessus et du cahier des charges.

## 5 Sélection des candidatures et Jugement de l'AMI

---

La sélection des candidatures et le jugement des Appels à Manifestation d'Intérêts seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- Pérennité et capacités techniques
- Références professionnelles
- Pertinence des réponses et de l'argumentation technique
  - Liens entre sites
  - Protocole poste de travail serveur
- Hébergement sur le sol français
- Respect des règles du RGPD

Le jugement de l'Appel à Manifestation d'Intérêts sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des Marchés Publics et selon la grille de notification suivante :

1. **Pérennité et capacités techniques** de l'offre appréciée au regard de l'entreprise, son passé, sa taille et ces certifications professionnelles
  - a. **Coefficient** 10 %
2. **Références professionnelles** au regard du nombre et de l'adéquation des références clients proposées pour des projets approchant
  - a. **Coefficient** 10 %
3. **Valeur technique liens** de l'offre, appréciée au regard de la pertinence technique des liens entre lieux et serveurs (point 2.1 & 2.5 de l'appel d'offres)
  - a. **Coefficient** 30 %
4. **Valeur technique protocole** de l'offre, appréciée au regard du protocole proposé pour relier les postes aux serveurs et de l'argumentation technique par rapport aux protocoles standards du marché de type TSE, Citrix, virtualisation de poste de travail, ... (point 2.4 de l'appel d'offres)
  - a. **Coefficient** 30 %
5. **Capacité à intervenir physiquement sur site (Strasbourg, Colmar, Mulhouse) en moins de 2 heures** au regard des moyens possibles mobilisables
  - a. **Coefficient** 20 %

Nous garderons les 3 premiers candidats répondant au mieux à cette grille de notation et qui seront destinataires de l'Appel d'Offres final.

## 6 Conditions d'envoi ou de remise des plis

---

Les offres peuvent être remises, soient par courrier postal, soient en main propre, soient au format électronique.

## 6.1 Transmission sur support papier

---

Les candidats transmettent leur offre comportant les documents visés à l'article 4.1 Documents à produire page 3 ci-dessus sous pli cacheté portant le nom du candidat et la mention :

<p><u>Offre pour :</u></p> <p style="text-align: center;"><b>AMI Système d'Information</b></p> <p style="text-align: center;"><b>NE PAS OUVRIR</b></p>
--

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**ADIRA**  
**LE SEBASTOPOL**  
**3, quai Kléber**  
**67000 STRASBOURG**

Les horaires d'ouverture sont les suivants:

- du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Les dossiers incomplets seront rejetés sauf en ce qui concerne les compléments éventuels demandés par le représentant du pouvoir adjudicateur en application de l'article 52 du Code des Marchés Publics

## 6.2 Transmission électronique

---

L'ensemble des pièces peuvent être envoyés de manière électronique à l'adresse suivante :

- didier.hertzog@adira.com

L'expéditeur veillera à demander un accusé de réception ainsi que le fait que le poids de son email ne dépasse pas 10 Mo, dans ce cas il procédera à plusieurs envois numérotés.

## 7 Renseignements complémentaires

---

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 **jours** avant la date limite de réception des offres, une demande écrite par mail à :

- didier.hertzog@adira.com

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant répondu à l'appel à manifestation d'intérêt.